
En Europe, en France ou en Hongrie, stop à la criminalisation des ONG et travailleur.se.s associatif.ves solidaires des migrant.e.s

Depuis son arrivée au pouvoir en 2010, Viktor Orban alimente, au sein du peuple hongrois, la peur d'une invasion du pays par les migrant.e.s. Réélu en avril 2018, Viktor Orbán continue sans relâche sa chasse aux exilé.e.s en criminalisant désormais les ONG, travailleur.se.s associatif.ves et individus qui leur viendraient en aide.

C'est ainsi que le Parlement hongrois a adopté mercredi 20 juin 2018 - journée mondiale des réfugié.e.s - un ensemble de lois anti ONG. L'adoption de ces lois, surnommées "Stop Soros" est l'aboutissement d'une campagne ignoble et antisémite contre George Soros, milliardaire hongro-américain à l'origine de la Fondation Open Society, accusé par un gouvernement d'extrême-droite d'avoir un plan secret visant à accueillir un million de migrant.e.s par an en Europe.

Aboutissement d'une campagne antisémite, mais suite logique de la politique nationaliste et haineuse de Viktor Orban. Déjà, en juin 2015, il avait fermé la frontière avec la Serbie et pris la décision de faire ériger un mur de barbelés haut de 4 mètres sur les 175 kilomètres de frontière serbo-hongroise. Avançant que le pays devait faire face à une immigration massive, le gouvernement hongrois avait également décidé en septembre 2015 de mettre en place l'état d'urgence.

En 2017, d'autres mesures encore : une loi sur les fonds étrangers qui oblige les ONG recevant plus de 24 000 euros de financements étrangers par an à s'enregistrer spécialement auprès des autorités, l'arrêt de la distribution des fonds européens pour les activités d'intégration des réfugié.e.s, l'interdiction pour les associations d'accéder aux camps de transit...

Etat d'exception, lois d'exception... le gouvernement hongrois ne cesse de prendre des mesures contre les exilé.e.s, les militant.e.s, travailleur.se.s associatif.ves et ONG leur venant en aide, allant jusqu'à bafouer les libertés fondamentales.

Par le biais de l'état d'urgence, l'Etat hongrois a décidé de fermer les "camps ouverts" dans lesquels étaient "accueilli.e.s" les demandeur.se.s d'asile pour la durée de la procédure.

Aujourd'hui, une personne interpellée dans la rue est immédiatement expulsée en Serbie par les autorités hongroises, sans recours possible devant un juge et alors même qu'elle n'est peut-être jamais passée par ce pays.

Depuis 2015, le gouvernement hongrois limite toujours plus les entrées légales sur son territoire. En janvier 2018, il a décidé que seules 10 personnes par semaine pourraient désormais entrer en Hongrie pour demander l'asile. Cet encadrement des arrivées en Hongrie s'accompagne de la mise en place d'un système d'exception où les demandeur.se.s d'asile sont placé.e.s en détention, pour toute la durée de la procédure, dans l'un des deux camps de transit installés près de la frontière serbe (Röske et Tompa), camps dans lesquels les conditions de vie sont régulièrement dénoncées (traitements dégradants, violences...).

Parallèlement à l'adoption de ces lois le 20 juin, le gouvernement hongrois a également fait modifier la Constitution afin d'y inscrire qu'aucune instance ne peut porter atteinte à la "composition de la population hongroise". Le texte précise également que "La défense de la culture chrétienne" est, par ailleurs, imposée comme obligation à toutes les institutions de l'État. Par un communiqué, le gouvernement s'est félicité de ce changement: "Nous renforçons la souveraineté de la Hongrie. Avec cette modification constitutionnelle, nous interdisons l'établissement de populations étrangères en Hongrie".

Lorsqu'il choisit d'adopter une législation raciste et d'extrême-droite, l'État commence toujours par s'en prendre à ceux qui représentent la solidarité et la résistance. Pour le syndicat ASSO – Solidaires, cette législation a pour seul objectif d'intimider les militant.es, travailleur.se.s associatif.ves et ONG qui voudraient que les droits humains s'appliquent partout et à tou.te.s, et que les exilé.e.s puissent vivre décemment.

Les textes adoptés le 20 juin par la Hongrie prévoient, dans des formulations très vagues, que celles et ceux qui porteraient assistance aux exilé.e.s - aide à la "migration illégale" - pourraient être condamné.e.s à une peine de prison allant jusqu'à un an. Ces lois viennent également taxer fortement les ONG qui "aident à l'immigration illégale", à hauteur de 25%, rendant très difficile l'exercice de leurs activités. Enfin, ces lois précisent également qu'une personne soupçonnée d'aider les demandeur.se.s d'asile pourra être interdite de s'approcher à moins de 8 kilomètres de la frontière extérieure Schengen.

Bien que le droit à la liberté d'expression et la liberté d'association soient reconnus par la loi nationale hongroise, le syndicat ASSO – Solidaires s'inquiète des attaques violentes menées par le plus haut sommet de l'État contre la société civile hongroise. Faudra-t-il attendre l'emprisonnement de travailleur.se.s associatif.ves, d'avocat.e.s, et la fermeture d'ONG pour que la communauté internationale se mobilise ?

Le syndicat ASSO tient à exprimer sa solidarité avec les travailleur.se.s associatif.ves et militant.e.s hongrois.e.s mobilisé.e.s auprès des exilé.e.s.

Nous exigeons le respect du droit des demandeur.se.s d'asile à une procédure équitable ainsi que le droit pour toute personne étrangère de demander une assistance juridique concernant son droit au séjour. Nous demandons la fin, en France comme en Hongrie, des lois racistes qui mettent en danger les exilé.es.

« Si la solidarité avec les étrangers est un délit, alors nous sommes tou.te.s délinquant.e.s ».

Le Syndicat ASSO est affilié à l'Union Syndicale Solidaires

Solidaires



**ACTION DES SALARIÉ·E·S
DU SECTEUR ASSOCIATIF**

Syndicat ASSO
144 Boulevard de la Villette 75019 Paris
contact@syndicat-asso.fr / www.syndicat-asso.fr